



Congés payés imposé et payé comme des heures travaillées

Par **Fabre nicolas**, le **07/11/2008** à **22:31**

Bonjour,rnrnJe suis agent de sécurité en cdi depuis le 16.04.08 a 151.67 h pour 1345.31 euros brut.rnrnje viens de decouvrir aujourd' hui mon bulletin de paie d 'octobre et je m' aperçois que n 'ayant fais que 128 h réel ,ma societé privé me paie le nombre d 'heures manquantes comme si j'avais pris 4 jours de congés payés ?rnrn1. est ce que c' est normal étant donné mon contrat stipulant le nombre d' heure et le salaire correspondant mensuel ?rnrn2. j 'ai jamais demandé des jours de congés , ont ils le droit de m 'en imposé?rn si NON rnC 'est répréhensible de combien ?rnrnGrand merci a vous d' avance

Par **Visiteur**, le **08/11/2008** à **08:02**

bonjourrn1. pas normalrn2. nonrnvous avez un contrat a 151.67 mensuel soit 1.820 heures annuelles (durée légale du travail).rncertains mois vous faites plus et d'outes moins d'heures, c'est la loi de la mensualisation.. votre salaire doit être identique tous les mois...rnrnet les mois ou vous faites plus de 151.67 .. comment l'employeur vous rémunère t'il ?

Par **Fabre nicolas**, le **10/11/2008** à **18:36**

bonsoir carry merci de la réponse , rnrnje suis payé en heure supp quand je depasse les 151.67 d 'ailleur je suis toujours au dessu excepté au mois d 'octobre.rnrnPeut etre le savez vous ,nje vais prendre un congé de paternité au mois de decembre et les trois premiers jours

vont etre pris sur mes congés payés ?
j'ai dis a mon patron que ce n'etait pas legal et il ma
repondu que c 'était légal par rapport a la convention collective de prevention et de sécurité
Merci d 'avance a tous

Par **Visiteur**, le **10/11/2008** à **19:14**

bonsoir,
vous avez le numéro de votre convention (elle doit être inscrite sur la fiche de
paye)
les heures sup se calculent à la semaine...
pour le congés paternité ... bizarre..
j'attend le numéro de votre convention pour vérifier....
na bientôt
ps ; c'est quoi un garçon ?
ou une fille ?? j'ai une chance sur 2 : allez je dis garçon !!!!

Par **Fabre nicolas**, le **13/11/2008** à **22:38**

Bonsoir ,
Merci le patron s 'est excusé en disant que j' avais raison pour les congés paternité
donc pas de probleme . Pour les congés payés sur mon bulletin de paie cela était une
erreur.
Merci pour vos reponses
P.S GAGNE c'est un garçon